



Séance extraordinaire
du 18 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations (salle Multifonction, derrière la Bibliothèque Yves Meilleur), située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, 18 décembre 2023, à 20 h.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier et madame Céline Chicoine, technicienne comptable, étaient présents.

Le directeur général et greffier trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi

1 **RÉSOLUTION 2023-12-281**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-556 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2024
3. Période de questions
4. Levée de la séance.

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
NUMÉRO 2024-556 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE
TAXATION ET DE TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Monsieur Raynald Stockless donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance, du règlement numéro 2024-556 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2024 et procède au dépôt du projet de règlement.



Séance extraordinaire
du 18 décembre 2023

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

**4 RÉSOLUTION 2023-12-282
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire